



## Rendez-vous sur [lesitedesaidants.fr](http://lesitedesaidants.fr)




Un site d'informations et de conseils pour vous apporter des réponses concrètes et personnalisées.

- De nombreux conseils pour mieux concilier vie d'aidant et vie professionnelle.
- 90 fiches d'informations sur vos droits et vos démarches.
- 32 000 adresses de services à domicile, d'associations et d'établissements d'accueil.
- Des idées et des astuces pour faciliter votre quotidien ainsi que celui de vos proches...

Pour vous accompagner dans les moments sensibles, vous bénéficiez par ailleurs, en tant que salarié du Groupe Thales, d'un dispositif complet et personnalisé d'actions sociales intégré à l'ensemble de vos garanties santé, prévoyance et retraite Malakoff Médéric Humanis. Pensez-y !

**Retrouvez l'intégralité de votre garantie Dépendance dans votre notice d'information accessible depuis votre Espace client Malakoff Médéric Humanis.**

### Suivez-nous sur :

-  Malakoff Médéric Humanis Handicap
-  Malakoff Médéric Humanis Handicap
-  Malakoff Médéric Humanis Agir ensemble

Malakoff Médéric Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale  
Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° SIREN 775 691 181

# Votre garantie collective Dépendance

À effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**THALES**



malakoff médéric  
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

# UNE GARANTIE SUR MESURE POUR VOUS COUVRIR DU 5<sup>e</sup> RISQUE

**En tant que salarié du Groupe Thales, vous bénéficiez d'une garantie Dépendance pour vous couvrir en cas de perte d'autonomie partielle ou totale.**

Concrètement, pour pallier les conséquences financières liées à l'état de dépendance, cette garantie vous assure le versement de deux prestations : un capital et/ou des rentes viagères, si votre état se dégrade.

## Un capital

- Attribué au moment de la reconnaissance de la dépendance (classement GIR 3. Voir définition ci-dessous).
- Versé en une seule fois à vous-même ou à votre représentant légal.

## Une rente viagère

- Attribuée au moment de la reconnaissance de la dépendance (classement GIR 1 ou 2. Voir définition ci-dessous).
- Versée mensuellement à vous-même ou à votre représentant légal, jusqu'au décès.
- Calculée en fonction du niveau de dépendance.

**Souscrite par le Groupe Thales à titre collectif** auprès de Malakoff Médéric Humanis, l'affiliation à cette garantie est obligatoire. **Une partie de la cotisation est prise en charge par votre employeur.**

## Les + de votre garantie :



**Des formalités simplifiées**

Envoi d'un certificat médical de votre médecin attestant de votre état de dépendance.



**Une prise d'effet sans franchise**

Prestations versées à la date de réception du dossier complet.



**La continuité du contrat à la retraite**

Au moment du départ à la retraite, possibilité de souscrire à la garantie, à titre facultatif, aux mêmes conditions de garanties et de cotisations (sans prise en charge de la part employeur).



**Une garantie pour le conjoint**

Pour votre conjoint, possibilité de souscrire à la garantie à titre individuel auprès de Malakoff Médéric Humanis.



**Des montants de prestations clairs**

Nature et montants des prestations clairement indiqués dès l'adhésion :

État de dépendance	Prestations versées
<b>GIR 1</b> (rente mensuelle)	500 €
<b>GIR 2</b> (rente mensuelle)	450 €
<b>GIR 3</b> (capital)	1 500 €



## Comment se calcule l'état de dépendance ?

L'état de dépendance totale est reconnu lorsque vous répondez aux critères de l'invalidité de 3<sup>e</sup> catégorie de la Sécurité sociale, à savoir : être dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie, être incapable de se livrer à la moindre activité et bénéficier de l'allocation tierce personne de la Sécurité sociale. La grille AGGIR (Autonomie gérontologie groupe iso ressources) classe en catégories le degré de dépendance.

### GIR 1

Personnes dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable.

### GIR 2

Personnes dont les fonctions intellectuelles ne sont pas forcément altérées et qui exigent une prise en charge pour les activités de la vie courante.

### GIR 3

Personnes ayant conservées leurs fonctions intellectuelles et leurs capacités à se déplacer mais qui nécessitent des aides pour leur autonomie corporelle.